

# Evaluation et Suivi des Services Rendus par les écosystèmes des Aires Protégées du Grand Sud d'Haïti

Haïti



Client : BANQUE INTERAMERICAINE DE DEVELOPPEMENT

Partenaire(s) : GENIE CONSEIL - VERTIGO LAB

Calendrier : 2018 - en cours

## Missions réalisées

- Mise en œuvre d'un système de suivi de l'action environnementale
- Production de connaissances sur les écosystèmes et la biodiversité à protéger

## Informations clés

- Protection des écosystèmes naturels
- Suivi environnemental et de gestion
- Maintien de la diversité biologique
- Evaluation écosystémique

## Description du projet

Afin de répondre à ses engagements pris sur la protection de la biodiversité lors de la conférence de Nagoya en 2010, Haïti a mis en place un réseau d'aires protégées sur son territoire, à la fois terrestres et marines.

Les aires protégées d'Haïti se situent aujourd'hui dans une phase de structuration. L'Agence Nationale des Aires protégées (ANAP) et le Ministère de l'Environnement (MDE) doivent disposer d'outils consolidés pour mener à bien leur tâche de préservation de la biodiversité du pays et construire une stratégie de gestion de ces aires protégées. En revanche, il n'existe pas aujourd'hui de grille d'indicateurs commune ni d'outil permettant de suivre l'action des aires protégées et donc de mesurer les efforts réalisés par Haïti pour la protection de ses écosystèmes naturels.

Le MDE, à travers l'ANAP, a ainsi fait appel au soutien de la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour une aide à la construction d'une stratégie de gestion environnementale des aires protégées nationales et pour améliorer la connaissance des écosystèmes qu'ils visent à protéger.

## Caractéristiques de la mission

Cette mission a deux objectifs principaux :

- 1) fournir aux aires protégées d'Haïti des éléments de connaissances nécessaires à la prise de décision sur la gestion des écosystèmes terrestres et marins,
- 2) les accompagner sur le suivi de cette gestion en proposant un référentiel de suivi et d'évaluation de l'action environnementale commune.

Ces deux objectifs sont étroitement liés l'un à l'autre : la connaissance des écosystèmes devant permettre la mise en place d'actions de gestion plus efficaces et les indicateurs de gestion menant à un meilleur suivi des évolutions des écosystèmes et des pressions qu'ils connaissent.

Cette mission permettra à l'ANAP et au MDE de se doter d'un cadre national de gestion et de suivi des actions environnementales et de prioriser les actions à conduire en fonction des écosystèmes, des usages dont ils sont le support, des pressions qu'ils subissent mais également des projets d'investissement (notamment ceux de la BID) sur le territoire.

Les évaluations des services produits par les écosystèmes doivent en effet permettre de répondre à des questions stratégiques pour la préservation de la biodiversité mais également de certains usages qui en dépendent (approvisionnement en eau ou activités agricoles par exemple).